

Stratégie de la mensuration officielle 2008-2011

Autor(en): **Sinniger, M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio**

Band (Jahr): **106 (2008)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-236522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Stratégie de la mensuration officielle 2008–2011

L'objectif de la stratégie de la mensuration officielle¹ (stratégie MO) est d'indiquer la voie pour la planification et la réalisation de la mensuration officielle (MO) pour des quatre prochaines années. La MO doit assumer la pleine responsabilité de ses données de référence pour l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Dans cette optique, il faut que les données soient toujours disponibles sous une forme harmonisée et actuelle. La réalisation de la mensuration officielle (MO) dans le standard MO93², lancée voilà un peu plus de dix ans, se poursuit aujourd'hui avec succès, à un point tel que la couverture du territoire est déjà complète dans certains cantons et est en passe de l'être dans d'autres. Ces dernières années ont été marquées par de nombreuses nouveautés et adaptations. Du point de vue de la Confédération, la phase qui s'ouvre à présent verra dans de nombreux cantons le centre de l'activité se déplacer des premiers relevés et des renouvellements vers l'entretien, l'harmonisation et la poursuite du développement de la MO. La disponibilité des données de la MO doit par ailleurs être accrue, afin que l'économie nationale puisse en retirer tout le bénéfice escompté.

L'obiettivo della strategia della misurazione ufficiale¹ (strategia MU) consiste nell'indicare la via per la pianificazione e la realizzazione della misurazione ufficiale (MU) nei prossimi quattro anni. La MU deve assumere la piena responsabilità per i suoi dati di riferimento per l'infrastruttura dei dati geografici (INDG). Il motivo risiede nel fatto che i dati saranno sempre disponibili in forma attualizzata e armonizzata. La realizzazione della MU nello standard standard MU93², lanciata oltre un decennio fa, è oggi coronata da un successo tale che in alcuni cantoni si ha già una copertura completa e in altri la si avrà tra non molto. Gli ultimi anni sono stati contassegnanti da innumerevoli novità e adattamenti. Dalla prospettiva della Confederazione, adesso si entra in una fase in cui l'accento delle attività, in molti cantoni, si sposta dai primi rilevamenti e dai rinnovamenti verso la manutenzione, l'armonizzazione e l'ulteriore sviluppo della MU. Inoltre bisogna incrementare la disponibilità dei dati della MU affinché ne possa beneficiare tutta l'economia nazionale.

M. Sinniger

Introduction

La stratégie de la mensuration officielle (stratégie MO) pour les années 2008 à 2011 a été élaborée par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) en étroite collaboration avec les services cantonaux du cadastre. Elle a été signée au cours de l'automne 2007 par le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

But de la stratégie

Le Conseil fédéral est compétent pour planifier la MO à moyen et à long termes, la stratégie de la MO étant du ressort du département, après consultation des cantons. Ces derniers s'appuient sur la stratégie de la MO pour élaborer leurs plans de mise en œuvre qui servent de base pour la conclusion des conventions-programmes pluriannuelles prévues par l'article 31 alinéa 2 de la loi fédérale sur la géoinformation³ (Loi sur la géoinformation, LGéo). La Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) et le service compétent de chaque canton planifient l'exécution de la MO sur la base de

la convention-programme pluriannuelle. La stratégie se base sur la LGéo et sur les ordonnances qui lui font suite, de même que sur l'ordonnance sur le financement de la mensuration officielle⁴ (OFMO).

La notion de «mensuration officielle»

La MO est une infrastructure dotée d'une organisation opérationnelle, fournissant des produits clairement définis et des prestations répondant aux besoins des utilisateurs.

- Le fonctionnement de l'organisation «mensuration officielle» (organisation de la MO) s'appuie sur une base solide de partenariat public – privé (PPP) classique. Les secteurs privé et public travaillent en bonne intelligence à tous les niveaux administratifs concernés. Ainsi, la solution adoptée pour l'organisation de la MO est légère et avantageuse, épargnant à l'Etat l'obligation de devoir mettre en place et d'entretenir lui-même une structure bien plus lourde. Et dans le même temps, le secteur privé peut réagir rapidement à des modifications et offrir des réponses ciblées à l'évolution ou à de nouveaux besoins.
- Les produits de la mensuration officielle (produits de la MO) se présentent sous une forme homogène sur l'ensemble du territoire de la Suisse, ils sont élaborés dans le cadre de la mise en place et de l'exploitation de la MO et s'adressent tant aux citoyens qu'à la collectivité. Les produits de la MO comprennent les données de la MO définies dans le modèle de données fédéral homogène et les produits standard de la MO obtenus à partir de ces données (plan du registre foncier, plan fédéral de base de la MO). Les produits de la MO servent d'une part à la constitution et à la tenue du registre foncier et, d'autre part, à la mise en place et à l'exploitation de systèmes d'information géographique. La demande en produits de la MO va continuer à croître. Tous les aménagements du territoire doublés par des obligations juridiques, les systèmes d'information géographique, les cadastres de con-

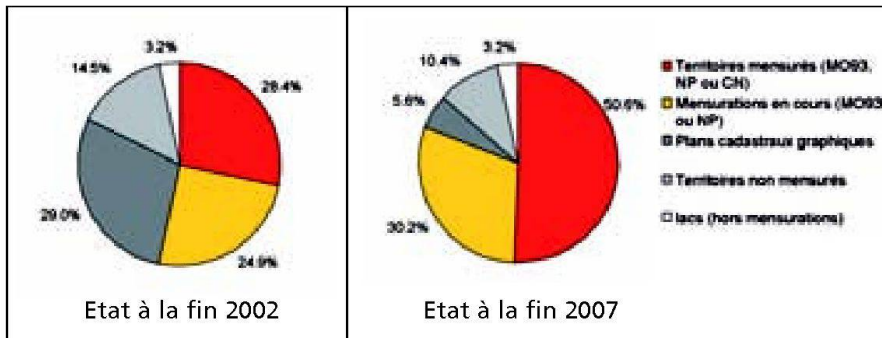


Fig. 1: L'état de travail de la MO (surface effective de la couche d'information «Biens-fonds»).

duites, les études de projets et l'INDG se fondent sur les données précises de la MO.

En leur qualité de géodonnées de base de droit fédéral et de données de référence, les données de la MO constituent une part irremplaçable de l'INDG. En conséquence, la stratégie de la MO s'appuie sur la «Stratégie pour l'information géographique au sein de l'administration fédérale» adoptée en juin 2001 par le Conseil fédéral et sur le «Concept de mise en œuvre de la stratégie fédérale pour l'information géographique» de juin 2003. La stratégie de la MO garantit par ailleurs la compatibilité des données de la MO avec les exigences formulées dans la directive européenne INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in Europe).

- Les services de la mensuration officielle (services de la MO) sont des prestations fournies par l'organisation de la MO qui permettent aux citoyens, aux milieux économiques et politiques ainsi qu'à l'administration de tirer le plus grand profit possible de l'infrastructure de la MO pour résoudre les problèmes qui se posent à eux.

Situation initiale et état de la mensuration officielle

La réalisation de la mensuration officielle (MO) dans le standard MO93, lancée voilà un peu plus de dix ans, se poursuit aujourd'hui avec succès, à un point tel que

la couverture du territoire est déjà complète dans certains cantons.

A la fin de l'année 2007, la proportion de la superficie de la Suisse ayant fait l'objet d'une mensuration officielle définitive ou provisoire pour les besoins du registre foncier s'élevait à 86%. Seule un peu plus de la moitié des données de la MO est disponible pour les besoins de systèmes d'information géographique sous une forme reconnue par la Confédération (standard MO93 ou NP⁵).

L'état de travail de la MO (surface effective de la couche d'information «Biens-fonds») se présente selon figure 1.

Axes principaux de la stratégie de la mensuration officielle

L'objectif à long terme de la MO est la mise à disposition de toutes les couches d'information dans le standard de quali-

té MO93 sur la totalité du territoire suisse. En ce qui concerne l'état de la MO (surface effective de la couche d'information «Biens-fonds»), les objectifs suivants en termes de surfaces doivent pouvoir être atteints dans les années 2008 à 2011 (fig. 2).

Du point de vue de la Confédération, la phase qui s'ouvre à présent verra dans de nombreux cantons le centre de l'activité se déplacer des premiers relevés et des renouvellements vers l'entretien, l'harmonisation et la poursuite du développement de la MO. La disponibilité des données de la MO doit par ailleurs être accrue, afin que l'économie nationale puisse en retirer tout le bénéfice escompté. La MO doit pouvoir remplir pleinement sa fonction de mise à disposition d'un jeu de données de référence pour l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG), ce qui suppose que les données existantes soient constamment disponibles sous une forme harmonisée et actuelle.

En résumé, les objectifs suivants sont importants dans le plan stratégique pour la période 2008–2011:

- la poursuite de la réalisation de la MO au standard MO93 par des premiers relevés et des renouvellements,
- la saisie et la conservation des adresses de bâtiments,
- l'adaptation des données existantes de la MO au modèle de données MD.01–MO–CH,
- l'homogénéisation systématique des données de la MO,
- la mise à disposition de produits de rem-

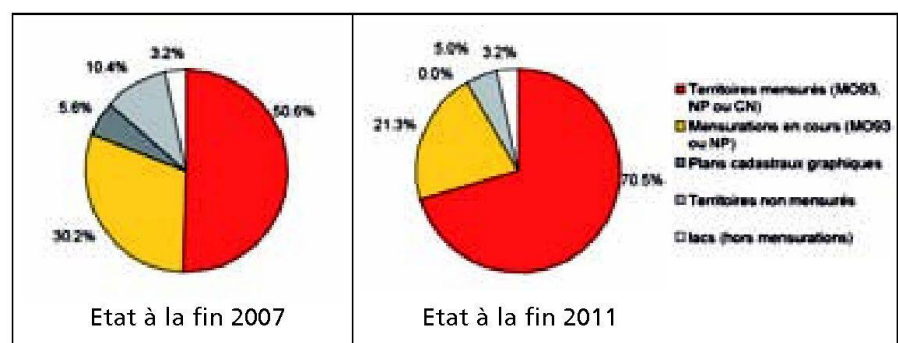


Fig. 2: L'état de travail de la MO (surface effective de la couche d'information «Biens-fonds»).

placement provisoires pour certaines couches d'information dans les régions non couvertes dans les standards MO93 ou NP,

- l'institutionnalisation de la mise à jour périodique,
- le réexamen et l'amélioration systématiques du système d'annonces de la mise à jour permanente et la fixation de règles pour la mise à jour des objets projetés,
- la création de portails de géodonnées appropriés pour l'obtention de données,
- l'harmonisation des tarifs,
- la définition de règles régissant la collaboration et les flux de données entre la MO et swisstopo,
- la définition d'un modèle réduit pour la diffusion de données répondant aux besoins de la clientèle
- l'amélioration des processus organisa-

tionnels (MO – registre foncier, MO – registre des bâtiments et des logements, MO – clientèle dans toute la Suisse),

- dans certains cantons: le changement de cadre de référence,
- la promotion des activités visant à une production de données en 3D en phase avec les besoins exprimés, sur la base d'un modèle de données national pour la 3^{ème} dimension dans la MO,
- la préservation du niveau de formation initiale et continue et
- l'amélioration de l'image de marque de la MO.

La situation varie fortement d'un canton à l'autre, de sorte que l'ordre de priorité fixé pour les objectifs poursuivis peut également présenter des disparités. Les plans de mise en œuvre établis par les cantons concrétisent alors les priorités définies en fixant un calendrier précis, tenant

compte de la stratégie de la MO et des caractéristiques propres au canton considéré.

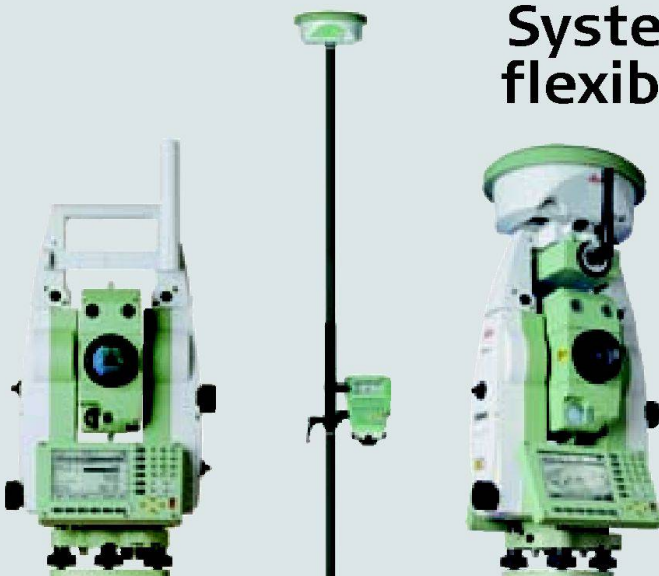
Perspectives

Il est indispensable, afin de couvrir les besoins des utilisateurs en hausse constante, de développer de nouvelles idées et de traiter des questions telles que celles-ci, par exemple:

- Faut-il continuer à mettre en place des portails de diffusion des données (avec livraison physique de données) ou faut-il plutôt se consacrer essentiellement à la mise en place de géoservices permettant d'utiliser les données à distance?
- Comment rendre les métadonnées plus accessibles et compréhensibles pour les utilisateurs?
- Les couches d'information «Couverture du sol» et «Objets divers» ne de-

Es gibt kein «Richtig» oder «Verkehrt»...

System 1200 – das weltweit flexibelste und effizienteste Mess-System



System 1200 verbindet die leistungsfähigste Totalstation mit dem schnellsten und zuverlässigsten RTK GNSS-System. Setzen Sie die gleichen Komponenten für die SmartStation und den SmartPole ein – ganz nach Ihren Bedürfnissen. Beide Systeme ergänzen sich ideal und machen das System 1200 zum effizientesten und flexibelsten Mess-System am Markt.

SERVICE PLUS

vraient-elles pas être revues de manière fondamentale? Ne pourrait-on pas en faire plus qu'un simple habillage du plan du RF?

- Quel «statut» donner aux orthophotos?
- Pour quels objets de la MO un identificateur sans équivoque, analogue aux identificateurs E-GRID⁶, EGID⁶ et EDID⁶, est-il nécessaire?
- Le bénéfice retiré de la MO peut-il être accru de façon significative par de nouveaux développements en matière d'établissement d'historique des données de la MO? Qu'en est-il par exemple dans le domaine du monitoring du territoire?
- Qu'en est-il de l'appel en faveur de données collant au jour le jour à l'actualité?

En tant qu'organisation, la mensuration officielle entend prendre une part active au développement de visions d'avenir. El-

le examine et suit les visions mentionnées plus haut ainsi que d'autres perspectives sous l'angle de leur faisabilité et de leur rentabilité.

Références:

- [1] Stratégie de la mensuration officielle 2008–2011. www.cadastre.ch → Publications.
- [2] MO93 = Mensuration officielle 1993: mensuration définitive approuvée par les cantons et reconnue par la Confédération; données numériques de la MO respectant les dispositions de l'ordonnance sur la mensuration officielle du 18 novembre 1992 (RS 211.432.2).
- [3] Loi fédérale sur la géoinformation du 5 octobre 2007.
- [4] OFMO = Ordonnance du Parlement sur le financement de la mensuration officielle (OFMO) du 6 octobre 2006 (Etat le 1^{er} janvier 2008), RS 211.432.27.

[5] NP = Numérisation préalable: données provisoires de la MO; données structurées conformément au modèle de données de la MO; numérisation provisoire de plans cadastraux existants, conformément à l'article 56 de l'ordonnance sur la mensuration officielle du 18 novembre 1992 (RS 211.432.2).

[6] EDID = Identificateur fédéral de l'entrée, EGID = Identificateur fédéral de bâtiment, E-GRID = Identification fédérale des immeubles.

Markus Sinniger

Office fédéral de topographie swisstopo
Direction fédérale des mensurations cadastrales

Responsable de la direction générale de la mensuration officielle

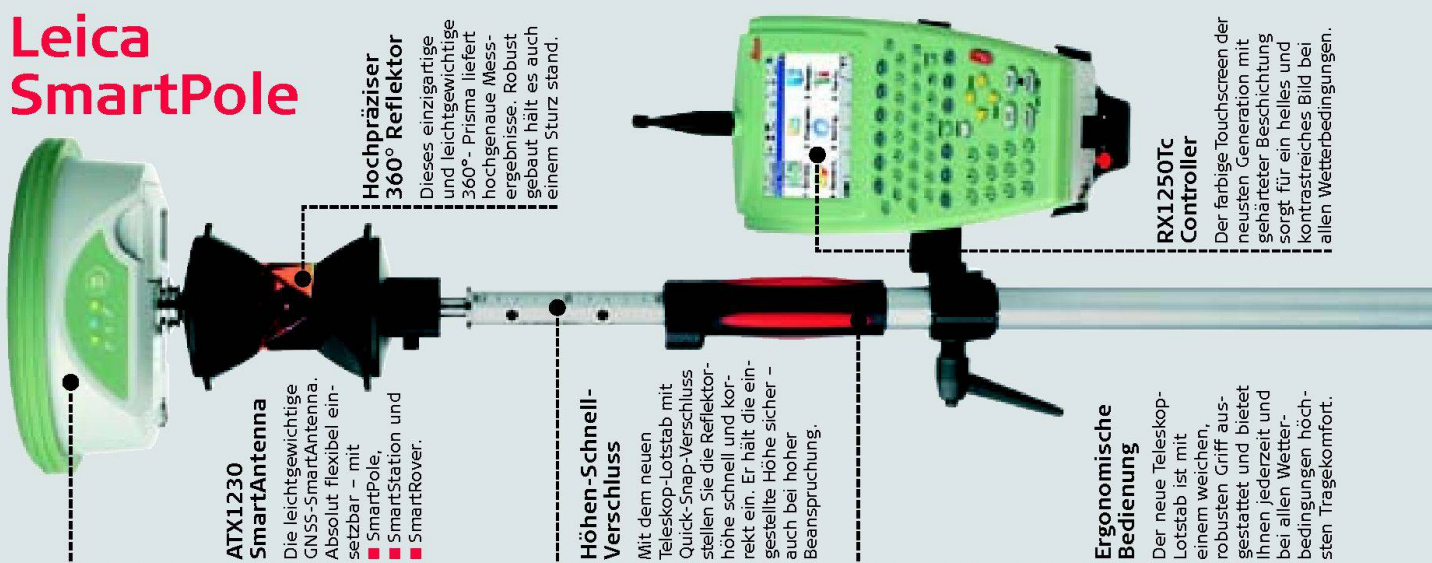
Seftigenstrasse 164

CH-3084 Wabern

markus.sinniger@swisstopo.ch

Es gibt nur die wirtschaftliche Lösung

Leica SmartPole



- when it has to be right

Leica
Geosystems